



Marchés Publics  
CT/JR  
2024-200

## DECISION DU MAIRE

PRISE LE 02 JUL. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

**OBJET : Appel d'Offres Ouvert – Missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, de Contrôle technique, de SSI, de diagnostics analyses et contrôles : amiante et plomb et études géotechniques pour les travaux relatifs aux bâtiments communaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency.**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L.1111-4, L.2113-10 et 11, R.2113-1 à 3, L.2120-1, R.2121-1 à 4, R.2121-6 et 7, L.2124-1 et 2, R.2124-1 et 2, R.2162-1 à 6, R.2162-13 et 14.

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'assurer les missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, de Contrôle Techniques, de SSI, de diagnostics analyses et contrôles : amiante et plomb et études géotechniques pour les travaux relatifs aux bâtiments communaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

**CONSIDERANT** qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure d'appel d'offres ouvert a été mise en œuvre, décomposée en 5 lots et définis comme suit :

- LOT 1 : Mission de CSPS,
- LOT 2 : Mission de Contrôle Technique,
- LOT 3 : Diagnostics, analyses et contrôles amiante et plomb,
- LOT 4 : Etudes géotechniques et sondages de sol,
- LOT 5 : Vérification et coordination du système de sécurité incendie en fonction du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 19/01/2023,

**CONSIDERANT** qu'à la date limite de remise des offres, le 11 mars 2024 à 12h, 41 plis avaient été déposés dans les délais, et 1 pli hors délais,

**CONSIDERANT** les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission d'Appel d'Offres du 13 juin 2024,

## DECIDE

**Article 1** : De signer le marché – **Missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, de Contrôle technique, de SSI, de diagnostics analyses et contrôles : amiante et plomb et études géotechniques pour les travaux relatifs aux bâtiments communaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency** – comme suit :

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants maximums annuels
1	Mission de CSPS	<b>BTP CONSULTANTS</b> 1 place Charles de Gaulle 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	150 000 € H.T
2	Mission de Contrôle Technique	<b>CONTROLE G</b> 23 avenue Louis Breguet 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	110 000 € H.T
3	Diagnostics, analyses et contrôles amiante et plomb	<b>AC ENVIRONNEMENT</b> 64 rue Clément Ader CS 70064 42153 RIORGES	90 000 € H.T
4	Etudes géotechniques et sondages de sol	<b>FONDASOL</b> 18-22 rue d'Arras 92000 NANTERRE	85 000 € H.T
5	Vérification et coordination du système de sécurité incendie en fonction du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique	<b>THEMISS</b> 150 rue Legendre 75017 PARIS	125 000 € H.T

**Article 2** : Le présent marché est passé pour un (1) an à compter de sa date de notification (LRAR faisant foi), renouvelable (3) trois fois un (1) an supplémentaire par reconduction expresse, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

**Article 3** : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

**Article 4** : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240702-MARC2024-16L1-CC  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

**Article 5** : La présente décision est transmise :

**Article 5** : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

**02 JUIL. 2024**

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

**02 JUIL. 2024**

Mis en ligne/ou notifié le :

**02 JUIL. 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

**02 JUIL. 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte